

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Roxanne Meyer Keller et consorts –
Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ? (17_POS_246)**

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie le 6 octobre 2021 à Lausanne.

Elle était composée de Messieurs les Députés Nicolas Glauser, Denis Corboz, Philippe Liniger, Didier Lohri, Sébastien Pedroli, Daniel Ruch, Philippe Cornamusaz, Daniel Trolliet, ainsi que du soussigné, Président et rapporteur de la commission.

Ont également participé à cette séance, Madame le Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et Monsieur Lionel Eperon, Directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Le Secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Par Madame la Conseillère d'Etat :

Pour rappel, le postulat avait été déposé en 2017, après entente avec un certain nombre de députées et députés de la délégation broyarde, respectivement au Grand Conseil vaudois et fribourgeois. Une commission s'était réunie le 25 août de cette même année, à la suite de laquelle un amendement avait été proposé sur le retrait des discussions autour de la faisabilité d'une école professionnelle intercantonale avec l'Etat de Fribourg. Les trois autres points du postulat, maintenus tels quels, avaient été consolidés devant le plénum du Grand Conseil qui les avait renvoyés au Conseil d'Etat le 1^{er} mai 2018.

Ce postulat demande premièrement d'étudier le développement démographique et économique dans le bassin de recrutement possible pour une école professionnelle dans la Broye. Deuxièmement, de relancer les discussions avec le Canton de Fribourg (élément retiré). Et troisièmement, d'étudier la simplification des démarches administratives d'octrois des autorisations intercantionales et de donner la vision en matière de formation professionnelle.

Le rapport souligne le fait que le Conseil d'Etat n'a pas souhaité privilégier la voie de l'intercantonalité pour une future école professionnelle dans la Broye. Actuellement, dans les situations qui l'exigent, les apprenties et apprentis du canton de Fribourg sont accueilli-e-s dans le canton de Vaud, et réciproquement. Le système fonctionne bien. Cependant les locaux situés à Payerne ne conviennent plus et le Conseil d'Etat souhaite désormais doter la Broye de sa propre école professionnelle.

En ce qui concerne l'avancée du projet, le vote attendu au niveau du Conseil communal en septembre a été retardé mais le Département est confiant qu'un vote au niveau communal interviendra en 2021 encore. S'agissant de la construction, elle pourrait démarrer un peu plus tard que prévu. Les autorités communales ont demandé au Conseil d'État d'intégrer au programme une quatrième salle de gymnastique en plus des trois prévues. Cette quatrième salle de gymnastique pourrait être utilisée par les écoles payernoises qui en ont besoin. Cette demande se comprend et l'Etat souhaite l'envisager sérieusement. À cette fin, il sera nécessaire de densifier le site et d'augmenter la hauteur constructible, ce qui requiert l'adoption d'un PAC (plan d'affectation cantonal). Actuellement, l'État réalise un rapport de faisabilité en vue d'établir l'impact précis de cette nouvelle salle de gymnastique sur le calendrier du projet. S'il y a certainement un léger retard sur le calendrier initial, la Conseillère d'État en appelle à l'indulgence du Grand Conseil.

Les efforts déployés par l'État dans la région de Payerne s'inscrivent parfaitement dans sa politique de valorisation de la formation professionnelle. Cette dernière porte ses fruits puisque près de mille nouvelles places d'apprentissage ont d'ores et déjà été créées dans le canton, telles qu'assignées dans le Programme de législature 2017-2022. Le taux d'encadrement des apprenties et apprentis et le taux de réussite des filières ont aussi été améliorés. Cette politique s'adapte aux circonstances de la crise sanitaire qui a particulièrement fragilisé les apprentissages.

Par ailleurs, la future école professionnelle de la Broye entend accueillir une antenne du COFOP (Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles) qui prendra en charge la restauration collective du site. Une formule qui a fait ses preuves dans le canton, comme à l'ETML (École technique, École des métiers de Lausanne).

3. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante n'étant pas présente, le Président de la commission donne la parole à deux députés qui ont quelques connaissances de l'historique et de ses motivations.

Un député a eu un bref contact avec la postulante. Il indique qu'elle a pris acte de la réponse du Conseil d'Etat et se réjouit qu'une école professionnelle puisse éventuellement voir le jour prochainement dans le Broye.

Un député informe ne pas avoir eu de contact avec la postulante. Il rappelle que les deux postulats ont été déposés simultanément sur Vaud et Fribourg en 2010. Le gouvernement fribourgeois a déjà répondu qu'il n'y était pas favorable. Le député n'a pas d'autres précisions à apporter.

4. DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN POINT PAR POINT DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

Les députés se disent satisfaits du rapport du Conseil d'Etat. Ils saluent la volonté de construire une salle de gymnastique supplémentaire au vu de la suroccupation des infrastructures existantes, ainsi que le réel soutien apporté à la formation professionnelle duale et à sa revalorisation. De plus, il est relevé que des synergies existent sur le site de Payerne entre l'établissement scolaire et l'école professionnelle, en ce qui concerne les infrastructures sportives. Elles pourront dorénavant être accrues.

La discussion s'articule autour des trois points suivants du rapport :

- **Étudier le développement démographique et économique pour une école professionnelle dans la Broye cantonale**

Un député indique avoir été informé par le Syndic de Payerne qu'une promesse de vente a été signée avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Cette dernière est désormais en attente de ratification par le Conseil d'État, avant que l'objet soit soumis au Conseil communal de Payerne. Le député confirme l'importance pour Payerne de pouvoir bénéficier d'une halle de gymnastique supplémentaire.

Sur la question de savoir si cette nouvelle salle de gymnastique sera louée à la Commune et financée par le Canton, le Directeur général de la DGEP affirme ne pas connaître les négociations actuelles entre les deux entités. Les baux de partenariats sont gérés par la DGIP.

- **Relancer les discussions avec son homologue fribourgeois et, avec leur collaboration, la faisabilité de réaliser une école professionnelle intercantonale de la Broye**

Ce chapitre devient caduc – le projet intercantonal étant évincé - et ne suscite pas de remarque.

- **Donner sa vision en matière de formation professionnelle**

Un député salue la vision du Conseil d'État s'agissant du renforcement de la formation professionnelle au sein même des régions, et le remercie pour ses efforts.

Mme la Conseillère d'Etat indique que le Conseil d'État est particulièrement soucieux de valoriser la formation professionnelle, notamment car tout le tissu économique vaudois - dont les entreprises sont très diversifiées - en dépend. Il est nécessaire de stabiliser le taux d'apprenti-e-s, tout en formant de nouvelles générations afin de continuer à irriguer ce tissu-là. Aujourd'hui, le taux d'apprenti-e-s s'élève à 21%. Sans cette politique active pour la création de places d'apprentissage et des entreprises formatrices engagées dans cette dynamique-là, ce taux serait revu à la baisse, soit à 16% ou 17%. De cette politique dépend aussi notre prospérité cantonale.

M. le Directeur général de la DGEP informe que la nouvelle école professionnelle à Payerne vise à accueillir près de 1200 apprenties et apprentis dans le cadre d'une formation duale (un à deux jours d'enseignement par semaine). L'idée est de créer un établissement autonome qui permette d'intégrer les quelque 480 élèves apprenti-e-s en commerce et vente actuellement installés dans l'école de Payerne - qui n'est pour le moment qu'une antenne du CPNV (Centre Professionnel du Nord Vaudois) -, ainsi qu'une centaine de jeunes issus de l'École de la Transition (EdT) dont les locaux sont pour le moins obsolètes. Pour le reste, il s'agit d'étendre l'école de commerce et de développer l'offre de formation dans la transition numérique. Un député salue cet élargissement vers des professions « nouvelles » qui donnent à la Broye un certain avantage.

Sur la question d'un député, relative au nombre de salles de gymnastique, le Directeur général de la DGEP précise que le Conseil d'État s'engage, lorsqu'il est propriétaire des lieux, à construire des infrastructures de sport qui répondent aux exigences des ordonnances fédérales. Ainsi, les trois salles de sport répondent aux exigences de la formation professionnelle dans les professions concernées (jauge entre 40 et 80 heures de sport par année), et la quatrième permet de répondre aux besoins de la commune.

Si la formation duale qui intègre des aspects théoriques est importante, un député attire toutefois l'attention sur l'importance de ne pas décourager les entreprises formatrices par des surcharges administratives. De ce fait, il convient de les appuyer également, afin que leur nombre ne diminue pas. Il demande, quelle est la vision du Conseil d'Etat pour maintenir et développer ces entreprises formatrices. À ce sujet, la Conseillère d'État se veut rassurante en affirmant que les mesures 3 et 4¹, listées à la page 4 du rapport, sont en adéquation avec la volonté d'alléger le plus possible les entreprises formatrices du travail administratif existant pour la prise en charge des apprenties et des apprentis.

S'agissant du programme LIFT², la Conseillère d'État salue l'effort entrepris tout au long de la législature par la DGEP et la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée) pour permettre à des jeunes de s'immerger dans le monde professionnel notamment par le biais de stages en entreprise. Dans le canton de Vaud, tous les établissements du secondaire I possèdent aujourd'hui un tel programme.

Le Directeur général de la DGEP ajoute que, si LIFT était à l'époque destiné à des jeunes en difficulté, aujourd'hui il est devenu une mesure d'orientation qui conduit à l'insertion socioprofessionnelle.

La Conseillère d'Etat relève que ce système fonctionne et que le district de la Broye est dynamique par rapport au programme LIFT. Néanmoins, dans certaines régions, il est difficile de convaincre les entreprises formatrices de participer à ce projet. La Conseillère d'Etat fait un appel pour qu'elles soient confiantes par rapport à ce projet pour un meilleur résultat.

¹ 3. encourager la création de réseaux « restreints » d'entreprises formatrices ;

⁴ consolider et poursuivre la création de formations dites « mixtes » consistant à effectuer la 1^{re} année d'apprentissage en école ou dans un centre de formation, puis de basculer, dès la 2^e année de formation, en entreprise ;

² Voir annexe : Projet LIFT dans le Canton de Vaud, DFJC-DGEP

Un député rappelle la crainte émise pendant la crise sanitaire, à savoir le fait que le Covid favorise les formations gymnasiales au détriment des apprentissages. Grâce aux actions menées avec les entreprises formatrices pour qu'elles prennent des apprenti-e-s, nous n'avons pas assisté à l'explosion des effectifs en première année de Gymnase. Le député se réjouit de voir que c'est la direction qui sera prise ces prochaines années.

Mme la Conseillère d'Etat, informe qu'au niveau de l'enseignement obligatoire, dans le cadre de la réforme du cadre général d'évaluation, les ACT (activités créatrices manuelles) ont été valorisées au même niveau que celui de l'anglais, de l'histoire ou de la géographie. La créativité – qui passe souvent par les activités manuelles - étant une des compétences clés à acquérir dans les décennies à venir face à l'intelligence artificielle.

Un député remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui permet de répondre dans le futur à certaines demandes de concitoyennes et concitoyens, notamment de parents qui demandent des gymnases à proximité de leurs portes. Il est d'avis qu'il est important de revaloriser la formation professionnelle de base afin que les jeunes de 16 ans n'entament pas des études longues qui n'aboutiront pas car ils n'en ont pas la faculté. Il faut aider les entreprises formatrices, revaloriser la formation professionnelle auprès des parents et redonner confiance aux jeunes par rapport à leur avenir avec des métiers qui évoluent (technologies, cybersécurité, social, etc.).

Sur la question relative aux containers faisant office de salles de classe, le Directeur général de la DGEP précise que cela concerne l'École de la Transition à Payerne. Un des buts de la nouvelle école professionnelle est justement de se passer de ces containers, afin d'offrir aux élèves une structure adaptée, moderne et pleinement réglementaire. La parcelle choisie pour la construction du site est centrale et proche des transports publics.

Concernant la mesure d'« encadrer les stages en entreprises des élèves de l'école obligatoire » (p.4 du rapport du Conseil d'Etat), des précisions concernant les mesures pour soutenir les maîtres d'apprentissage qui offrent cette possibilité aux élèves sont demandées. Des députés relèvent la difficulté que peuvent rencontrer les formateurs et formatrices envers des apprenties et apprentis qui font face à des problèmes. Parfois les formateurs se sentent démunis face à certaines situations.

Les députés sont informés que le terme « encadrer » est au niveau des conditions-cadre (organisation dynamique et agile, démarchage auprès d'entreprises pour constituer une bourse des places de stages), et non d'un financement de l'apprentissage dual. L'aide financière accordée en 2020 était ponctuelle et symbolique, en lien avec la crise Covid ; elle n'a pas été reconduite.

La Conseillère d'Etat informe également qu'un nouveau concept de stages en entreprise est en cours d'élaboration. Actuellement, les stages sont trop longs (une semaine) et constituent une lourde charge pour les entreprises et en termes d'organisation. Une réflexion est en cours pour réduire la durée des stages et alléger le processus administratif.

La Conseillère d'Etat affirme être à disposition des formateurs et formatrices afin de prendre connaissance de leurs besoins. Parfois, il est nécessaire de faire recours à des travailleuses ou travailleurs sociaux, ou à d'autres professionnel-le-s. Dans l'immédiat, des commissaires professionnels supplémentaires ont été déployés afin d'encadrer davantage les apprenties et apprentis. L'objectif étant d'atteindre le pourcentage d'un commissaire pour 300 apprenti-e-s (actuellement un commissaire pour 500 apprenti-e-s). De la discussion, la Conseillère d'Etat s'engage à mettre en place un groupe de travail pour travailler sur les problématiques d'allègement des tâches des entreprises formatrices, notamment dans le cadre des stages, et souhaite poursuivre cette discussion.

Les membres de la commission ont pu bénéficier de la disponibilité de la Conseillère d'Etat et du Directeur de la DGEP qui leur ont accordé du temps pour échanger sur le thème de la formation post-obligatoire de manière plus générale que l'exigeait le rapport du Conseil d'Etat sur le Postulat Roxanne Meyer Keller. Le soussigné en profite, au nom de tous les commissaires, de les remercier.

5. VOTE DE LA COMMISSION

À l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'État.

Granges-près-Marnand, le 12 avril 2022.

*Le rapporteur :
(Signé) Bernard Nicod*

Annexe :

- Projet LIFT dans le Canton de Vaud, DFJC-DGEP

1. Principes de base

Groupe cible

Les jeunes du secondaire I dès la 9^e année HarmoS qui, selon l'avis de leur enseignant.e, ont des risques de rencontrer des difficultés lors de la transition vers le monde du travail. Cela peut être dû à leurs résultats scolaires, à leur environnement social ou à leur trajectoire personnelle.

Objectifs

À la fin de leur scolarité obligatoire, les jeunes qui participent au projet LIFT devraient pouvoir, si possible, intégrer la formation professionnelle directement ou s'engager dans une solution de transition orientée vers des perspectives claires.

Éléments-clés

- **sélection précoce** (en principe dès la 9^e année HarmoS)
- **activités pratiques régulières** dans une place de travail hebdomadaire (PHT)
- **préparation, soutien et accompagnement** lors de modules spécifiques

Durée

Durée totale : aussi longtemps que possible, min. 15 mois

Modules : de préparation (idéalement 3 mois) et d'accompagnement pendant la durée du PHT

2. Projet LIFT pour les jeunes dans le canton de Vaud

En 2020, LIFT fêtait ses 10 ans en Romandie, spécifiquement en terres vaudoises, puisque la 1^{ère} école outre Sarine à avoir proposé le programme était Ollon en 2010.

A cette occasion, un [film](#) de présentation était réalisé où tout.e.s les acteur·trice·s impliqué·e·s témoignent de leur expérience.

Actuellement, ce sont 52 écoles secondaires publiques vaudoises qui proposent LIFT dans toutes les régions du canton.

Depuis 2018, LIFT a un contrat de prestations avec le canton de Vaud, 1^{er} canton romand à avoir formalisé la collaboration comme telle.

Ce contrat a été reconduit pour la législature 2021-2023 avec une volonté, en raison de l'augmentation croissante du nombre d'établissements partenaires, de compter l'ensemble des écoles secondaires vaudoises comme partenaires LIFT, soit 62 d'ici fin 2023 (l'objectif pour fin 2021 étant de 55 écoles partenaires).

Dans le cadre de ce contrat, une évaluation spécifique pour le canton de Vaud a été réalisée auprès de jeunes qui avaient terminé LIFT depuis 2018, afin de connaître leur retour sur leur expérience et cerner en quoi elle a pu leur être profitable. Cette évaluation avait également pour but de récolter les points de vue et saisir les besoins des acteur·trice·s impliqué·e·s dans un projet LIFT local au sein des écoles vaudoises partenaires. Les résultats sont globalement bons et encouragent LIFT à poursuivre dans la même direction la coordination de son programme.

En outre, l'évaluation annuelle des solutions trouvées par les jeunes LIFT à la fin de leur scolarité obligatoire réalisée par l'IFFP montre que pour 2020, ce sont 52,6% de jeunes qui ont trouvé une solution (AFP-CFC) à la fin de leur 11^H. Pour les vaudois·e·s spécifiquement : c'est le cas pour 31.6% d'entre eux·elles.

LIFT en terres vaudoises n'aurait pas connu un si beau développement sans le soutien constant de différentes associations professionnelles telles que la CVCI, la FVE, la FVP, ou encore Lausanne Région, toutes membres du CoPiL LIFT vaud où des représentant·e·s de la DGEO et de l'OCOSP sont également présent·e·s.

En outre, grâce à l'étroite collaboration avec la DGEO, LIFT est cité comme l'une des mesures possibles dans le concept 360°, spécifiquement pour les élèves du cercle 1, voire pour certaines situations spécifiques rattachées aux cercles 2. Un document définissant la position de LIFT dans le concept a pu être rédigé et sera transmis aux écoles partenaires d'ici cette fin d'année civile.

Enfin, LIFT ne peut bien se développer sans le soutien des entreprises et administrations publiques qui accueillent les jeunes dans le cadre des places de travail hebdomadaire, besoin encore plus criant avec la crise sanitaire. Un projet ambitieux et inédit mené avec le SPEV est en train d'être finalisé, afin que l'administration publique vaudoise puisse accueillir des jeunes LIFT, en ouvrant des places de travail hebdomadaire.